



PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE  
PRÉFET PUY-DE-DOME

Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne

Clermont-Ferrand, le 09 mars 2015

---

Département du Puy-de-Dôme  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES  
**Demande d'autorisation de transfert à la société ENTREPRISE JALICOT des  
droits d'exploitation de la carrière de basalte et de ses installations annexes  
situées au lieu-dit "Lachaud" sur les communes de CHATEAUGAY et MALAUZAT**  
Rapport de l'inspection des installations classées

---

Réf : transmission préfecture du 16 janvier 2014.  
P.J.: carte de localisation du site,  
projet d'arrêté de changement d'exploitant.

## **1 - Identification du pétitionnaire et du site d'exploitation**

### **1.1 – Identification du pétitionnaire**

Nom de la société : ENTREPRISE JALICOT  
Forme juridique : S.A.S  
Capital social : 762 245,09 €  
Siège social : 21, allée Evariste Galois-La Pardieu-63170 Aubière  
RCS : 936 850 189 R.C.S Clermont -Ferrand  
Gérant : M. Philippe Poirier

### **1.2 – Identification de l'exploitant actuel et du site d'exploitation**

Exploitant actuel : SOCIETE MATERIAUX, TRAITEMENT et VALORISATION (SMTV)  
Forme juridique : S.A.R.L  
Siège social : ZI Les Baraques 43370 Cussac sur Loire  
RCS : B 386 120 190 R.C.S Le Puy en Velay  
Lieu-dit de la carrière : "Lachaud"



Communes : Chateaugay et Malauzat  
Durée de l'autorisation : 15 ans, à compter du 18 décembre 2008  
Foncier concerné : 24,7 ha  
Nature des matériaux : basalte  
Mode d'exploitation : à ciel ouvert, sans utilisation d'explosifs

## **2 - Situation administrative et recevabilité de la demande**

### **2.1 - Situation administrative actuelle**

La carrière a été autorisée par l'arrêté préfectoral n° 08/04139 du 18 décembre 2008, complété par l'arrêté préfectoral complémentaire n° 10/02903 en date du 30 novembre 2010, pour une durée de 15 ans, à la Société de Matériaux, Traitement et Valorisation (SMTV) dont le siège social est situé à ZI Les Baraques 43370 Cussac sur Loire.

La société Société de Matériaux, Traitement et Valorisation (SMTV) dispose d'un acte de cautionnement des garanties financières délivré par Le Crédit du Nord en date du 20 juin 2011. Il prend effet à compter du 20 juin 2011 et expire le 30 novembre 2015.

### **2.2 - Informations sur le repreneur**

La société SMTV est entièrement détenue par la société Eurovia Stone qui elle-même est détenue par la société Eurovia. Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, Eurovia a fait l'acquisition de la société TRMC holding et de la totalité de ses filiales dont la société TRMC et sa filiale, la société Entreprise Jalicot.

L'activité « carrière » d'Eurovia, au travers de sa filiale Eurovia Stone est ainsi assurée dans la région Auvergne par la société Entreprise Jalicot qui exploite plusieurs sites dans le département de l'Allier et par la société SMTV qui exploite plusieurs sites sur les départements du Puy de dôme et de la Haute-Loire. Dans le cadre de la réorganisation de ses activités carrières, le groupe Eurovia a décidé de rapprocher ces 2 sociétés afin de mettre en cohérence la structure juridique avec la réalité opérationnelle.

Pour la région Auvergne, c'est à la société Entreprise Jalicot que sera rattaché le site de Chateaugay-Malauzat actuellement exploité par SMTV. Cette opération se concrétisera par l'apport, fait par la société SMTV à la société Entreprise Jalicot, de la branche complète et autonome d'activité d'exploitation de carrières situées à Chateaugay et Malauzat.

La société Entreprise Jalicot est détenu à 100 % par le groupe Eurovia depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Eurovia, filiale du groupe Vinci, propose un ensemble intégré d'expertise et de savoir-faire à travers 4 métiers dont l'exploitation de carrières. Au niveau opérationnel, la société Entreprise Jalicot dépend de l'Agence matériaux Loire Auvergne qui exploite 13 sites de carrières et plates-formes de recyclage de matériaux et emploie 58 personnes couvrant tous les domaines de l'activité des carrières.

Les capacités financières du nouvel exploitant et du groupe auquel il appartient, lui permettent de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, d'hygiène et sécurité.

L'attestation de l'acte de cautionnement solidaire entre le nouvel exploitant et la société Crédit du Nord a été établi en date du 24 décembre 2013. Celui-ci permet de garantir financièrement la remise en état du site à l'expiration de l'autorisation d'exploiter.

Les droits d'exploiter les terrains concernés par l'autorisation sont cédés entre les sociétés du même groupe comme explicitement définis dans les contrats de forage.

### **2.3 - Recevabilité de la demande**

Le dossier est présenté selon les dispositions de l'article R. 516-1 du Code de l'Environnement. Il comporte les capacités techniques et financières du nouvel exploitant ainsi que le transfert de l'acte de constitution des garanties financières.

### **3 - Avis de l'inspection**

Le pétitionnaire,

- disposant des capacités techniques et financières nécessaires à cette activité,
- ayant constitué les garanties financières,
- s'étant engagé à poursuivre l'activité sur le site dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral actuel,

notre service émet un avis favorable au transfert de l'autorisation.

### **4 - Conclusion**

Considérant :

- que la demande de transfert d'exploitant est conforme avec les différents textes réglementaires et notamment l'article R516-1 du Code de l'Environnement qui lui sont applicables et ne peut à cet égard motiver un avis défavorable,
- que le repreneur déclare poursuivre l'exploitation dans les conditions actuelles,

nous proposons aux membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites d'émettre un avis favorable à la demande de changement d'exploitant présentée par la société Entreprise Jalicot .

Un projet d'arrêté préfectoral en ce sens est joint au présent rapport qui devra faire l'objet d'une présentation devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Rédigé le 09 mars 2015 par L'inspecteur des installations classées	Vérifié le                    mars 2015 par le responsable de la subdivision 63-01 - Carrières Inspecteur des installations classées	Approuvé le                    mars 2015 par le responsable de l'UT Allier/Puy de Dôme
Signé	Signé	Signé

LOCALISATION DU SITE

